

PREFECTURE DE LA SARTHE  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique**

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle (B 64) située sur la commune du Breil-sur-Mérize, en vue de la construction de maisons d'habitation, suite à la demande présentée par M. Gérard CHAUVEAU, a été organisée du 7 février 2019 au 21 février 2019 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0041 du 5 février 2019.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.